

UA4001 - Expérience professionnelle

Présentation

Programme

Contenu

Prise en compte de l'expérience professionnelle de 2 ans à temps plein dont au moins 3 mois dans le domaine du diplôme (sous forme d'activité rémunérée ou de stage).

Pour la validation de l'expérience professionnelle, outre les justificatifs classiques (attestations employeurs, fiches de paie) :

- le candidat doit fournir un résumé de 3 à 4 pages décrivant la totalité de son parcours professionnel

- au cas où un stage serait suivi dans le domaine de la formation, un rapport de stage de 10-15 pages est également demandé

Mis à jour le 01-09-2010



Code : UA4001

Unité d'activité de type prise en compte de l'expérience

36 crédits

Responsabilité nationale :
EPN07 - Chimie Vivant Santé / 1